



DOCUMENT  
d'INFORMATION  
COMMUNAL  
sur les RISQUES MAJEURS

édition 2019

DICRIM de  
SAINT MITRE LES REMPARTS

Votre commune s'organise.  
Et vous ?



La commune dispose d'un patrimoine naturel extraordinaire qui ne doit pas nous faire oublier que l'environnement dans lequel nous nous trouvons nous expose aux risques majeurs naturels ou technologiques.

L'article L125-2 du code de l'environnement dispose que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour les protéger ». C'est dans ce cadre, que s'inscrit le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, qui constitue une des étapes nécessaires à la prévention des risques par l'information de la population.

Réalisé avec le concours des services, de l'Adjoint délégué à la sécurité et du CYPRES, ce document vise à sensibiliser les habitants sur les risques potentiels auxquels ils peuvent être exposés. Il détaille les comportements adéquats pour minimiser les conséquences et favoriser l'intervention des premiers secours.

Un Plan Communal de Sauvegarde est également en cours d'élaboration qui traitera de façon encore plus exhaustive les situations de crise auxquelles la commune pourrait être soumise.

L'objectif commun de ces documents et procédures est que nous soyons tous, habitants et collectivité, préparés au mieux pour réagir vite et bien !

**Béatrice ALIPHAT**  
**Maire de Saint Mitre les Remparts**

# SOMMAIRE

	<b>3</b>	Les risques majeurs		<b>14</b>	Le risque industriel
	<b>4</b>	Le risque inondation		<b>16</b>	Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses)
	<b>6</b>	Le risque feu de forêt		<b>18</b>	Le risque sanitaire
	<b>8</b>	Le risque de mouvement de terrain		<b>19</b>	Réagir en cas d'attaque terroriste
	<b>10</b>	Le risque sismique		<b>21</b>	Plan Familial de Mise en Sûreté CCFF et Assurance
	<b>12</b>	Les risques climatiques		<b>22</b>	Consignes de bonne conduite
				<b>23</b>	Comment suis-je alerté ?
				<b>24</b>	Sites internet Contacts utiles

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune de Saint Mitre les Remparts peut être concernée par des inondations par ruissellement, remontée de nappe et au phénomène de submersion marine.

En cas de fortes pluies, les zones basses où s'accumulent les eaux de ruissellement sont particulièrement vulnérables, c'est le cas par exemple des secteurs de Massane, Varage, Bellevue et La Marjolaine.

Le phénomène de remontée de nappe s'explique par le fait que dans les zones les plus basses, le niveau de la nappe phréatique peut être supérieur à celui du terrain naturel, provoquant des inondations sans lien direct avec un cours d'eau. Ce phénomène concerne le long du vallon de Massane, les étangs intérieurs du Citis et du Pourra et la partie Sud du littoral Saint-Mitréen donnant sur l'étang de Berre.

Les zones soumises à la submersion marine se situent au bord de l'étang de Berre notamment dans la partie nord de Massane.

## Les Plus Hautes Eaux Connues

**Témoins historiques de grandes crues passées**, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez [www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr)



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de 6 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée aux inondations : 1982, 1983, 1994, 1998, 2003 et 2014.



Novembre 2014 à Massane © Mairie de Saint Mitre les Remparts

## Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité  
À respecter



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

# Mesures de gestion du risque

La commune n'est pas dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), mais des études hydrologiques qualifiant ces aléas sont intégrées au PLU. Elles permettent d'appréhender ce risque et de limiter l'augmentation de la vulnérabilité dans les zones sensibles.

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales. Une carte de vigilance météorologique est élaborée systématiquement deux fois par jour par Météo-France pour informer sur les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

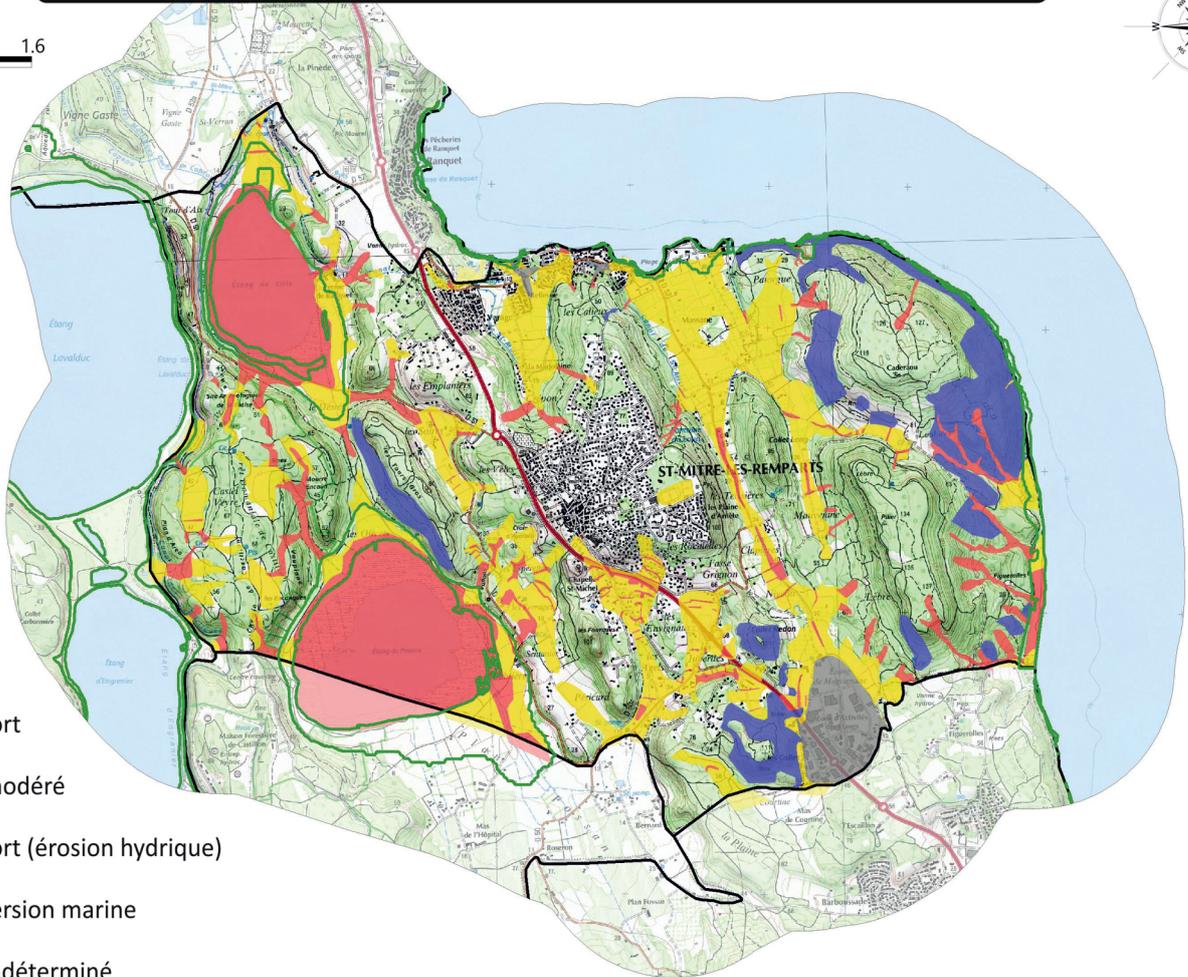
## Zones soumises au risque d'inondation

0 0,8 1,6  
Kilomètres



### Légende :

-  Aléa fort
-  Aléa modéré
-  Aléa fort (érosion hydrique)
-  Submersion marine
-  Aléa indéterminé



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité  
**À respecter**

### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

### Liens utiles :

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>



# FEU DE FORÊT

## Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies. Pour qu'un incendie se déclenche trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation.

Plus de la moitié du territoire demeure boisé, les zones d'habitats diffus et isolés sont particulièrement vulnérables. Les zones les plus vulnérables sont les massifs forestiers de Castillon et du Caderaou, les zones d'interface habitat-forêt des Emplaniers, des Soires, des Vêles, des Agels, de Massane et des Envignaux, la zone d'activités des Etangs et le site archéologique de Saint-Blaise.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### JUIN 2017

La base de données Prométhée répertorie 48 feux de forêt (de plus d'un hectare, depuis 1973) dont la surface totale parcourue atteint 565 hectares.

Le plus récent date du 30 juin 2017. Déclenché par malveillance à Figuerolles, le feu a parcouru 14 hectares.



### Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit à toute période de l'année sauf dérogation conformément à l'arrêté préfectoral 2013354-0004 du 20 décembre 2013, disponible sur le site internet de la ville.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires.



© Mairie de Saint-Mitre les Remparts

## Les Bons Réflexes

### Consignes de sécurité À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer les volets

### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité





# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

Du fait de ses caractéristiques géomorphologiques, l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à des mouvements de terrain et notamment des glissements de terrain et des chutes de blocs. Ces phénomènes sont survenus essentiellement dans le quartier de Massane ou sur les bords de l'étang de Berre.

La présence d'argile rend la commune vulnérable aux tassements différentiels causés par la sécheresse et la réhydratation des sols.

### Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

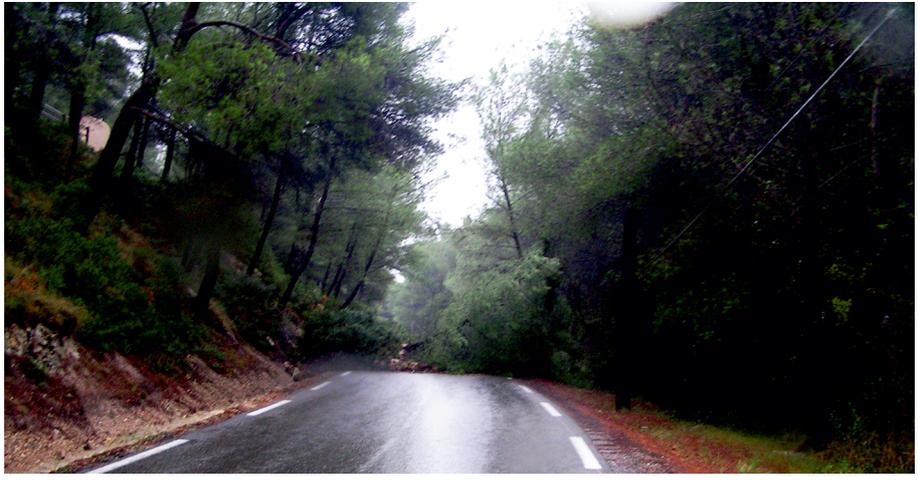
Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de 4 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié aux tassements différentiels des argiles: 2004, 2005, 2016 et 2017.



Glissement de terrain sur la RD 50Z en novembre 2014 © Mairie de Saint Mitre les Remparts

## Les Bons Réflexes

En cas d'**Eboulement**



S'abriter sous un meuble



Evacuer les bâtiments



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



S'éloigner du danger

### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

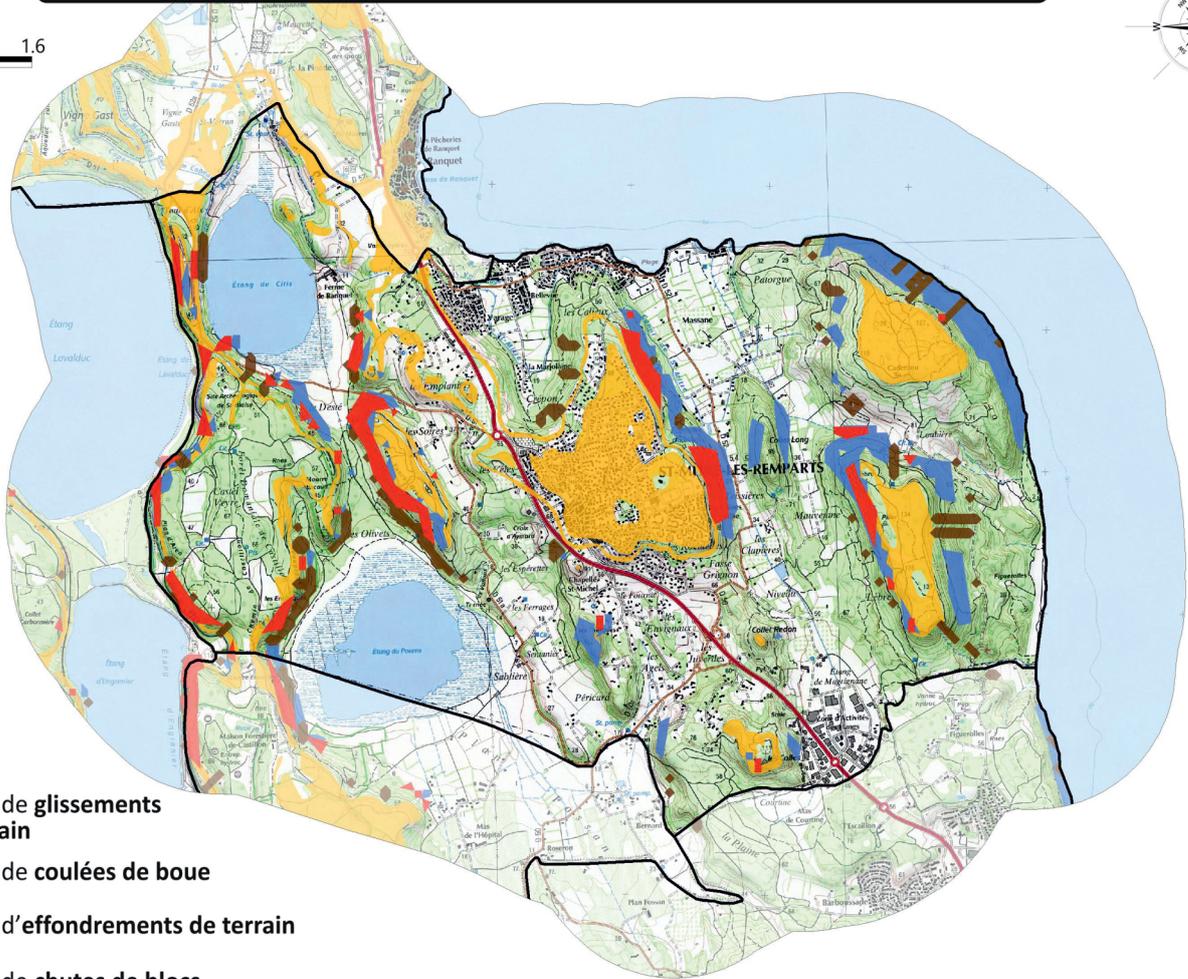
- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

# Mesures de gestion du risque

Au regard de cette vulnérabilité, la commune est dotée d'un Plan de Prévention spécifique au retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 février 2017, couvrant l'ensemble du territoire communal. Ce document définit des dispositions préventives en matière de constructibilité.

## Zones soumises aux mouvements de terrain

0 0,8 1,6  
Kilomètres



### Légende :

-  Risque de **glissements de terrain**
-  Risque de **coulées de boue**
-  Risque d'**effondrements de terrain**
-  Risque de **chutes de blocs**



En cas  
d'**Effondrement**

S'éloigner  
des bâtiments

Evacuer les  
bâtiments

Respecter  
les consignes

### A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### Liens utiles :

Base de données nationale sur les  
mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

# SÉISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La commune de Saint Mitre les Remparts est située en zone de sismicité 3 (modérée), conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### 11 JUIN 1909

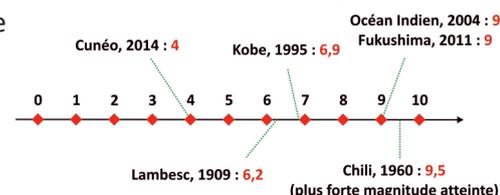
Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance, deux séismes ont été ressentis à Saint Mitre. Le séisme de Lambesc du 11 juin 1909 avait une intensité épicentrale de 6.



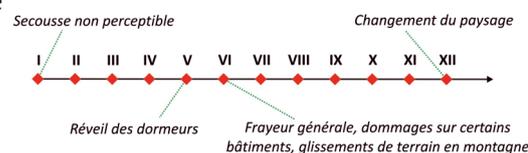
Archives départementales des Bouches-du-Rhône

### **i** Magnitude et intensité

**Magnitude** - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



**Intensité** - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



## Les Bons Réflexes

### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

Consignes de sécurité  
À respecter



S'abriter sous un meuble



Couper gaz et électricité



Evacuer les bâtiments



S'éloigner du danger

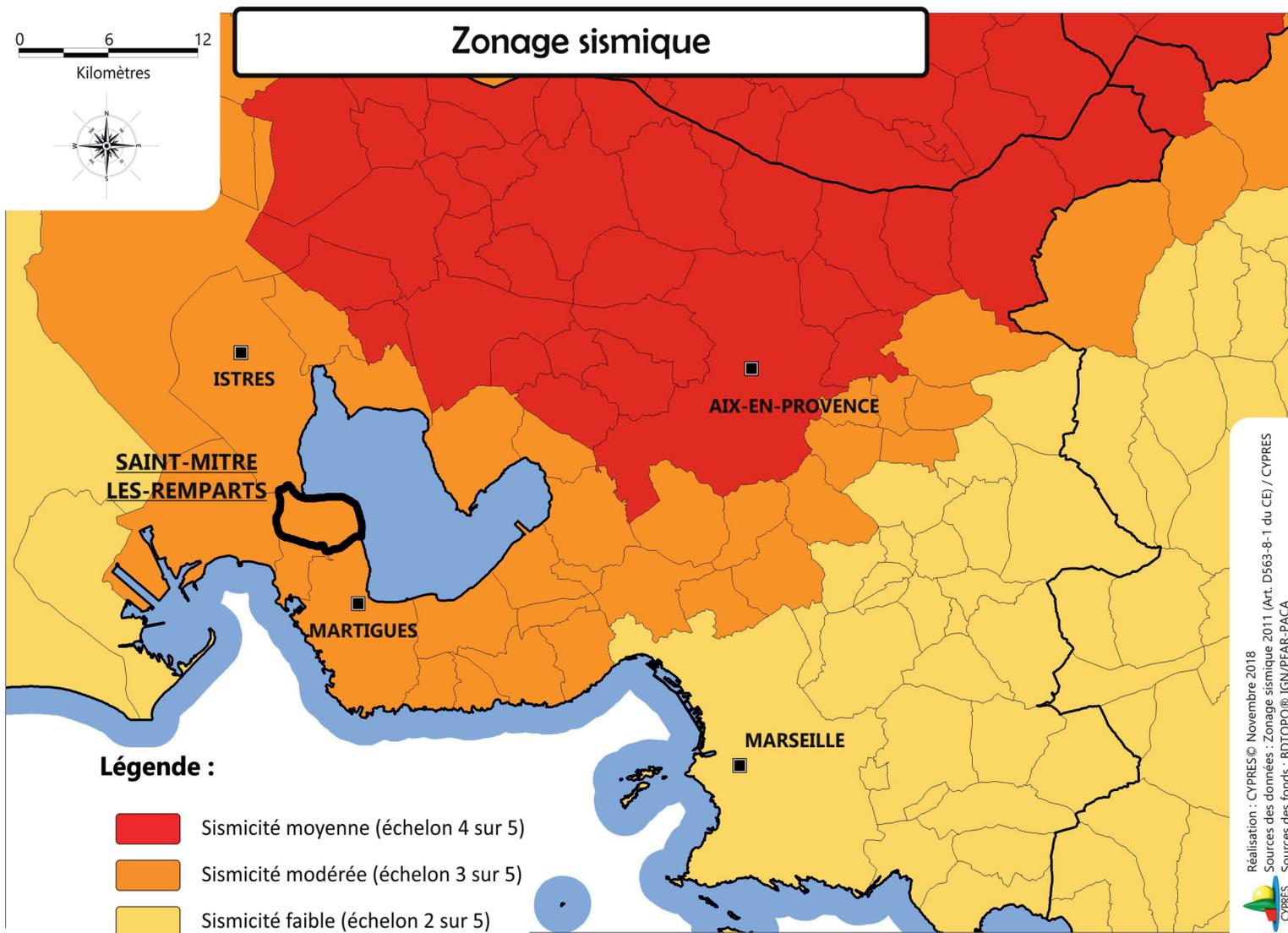
### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

# Mesures de gestion du risque

L'étude de la sismicité historique (base SisFrance) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF). Elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, le zonage sismique de la France impose l'application de nouvelles normes parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et lors de la réalisation de certains travaux dans les bâtiments existants. Dans les zones de sismicité moyennes (zone 4), l'application des règles de construction parasismiques est obligatoire, pour toute construction neuve d'un bâtiment à l'exception de ceux dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.



Ne pas téléphoner



Pas de flamme ni étincelle



Rester hors des bâtiments



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité  
**À respecter**

## APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Saint Mitre les Remparts



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### CANICULE 2019

Des événements de fortes chaleurs sont fréquents sur la région : 44°C au mois de juin.

### NEIGE 2009

Le 7 janvier 2009, des chutes de neige importantes sont tombées dans la région entraînant de gros problèmes de circulation.

### TEMPETE 2018

Le 23 novembre 2018, une tempête a touché la ville de Sausset-les-Pins. Des arbres de 20 mètres ont été arrachés. Deux TER circulant sur l'axe Marseille-Miramas ont dû être évacués et la cinquantaine de personnes à bord a été transportée en bus ou taxi.

## Les Bons Réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

# Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier

**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux

**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

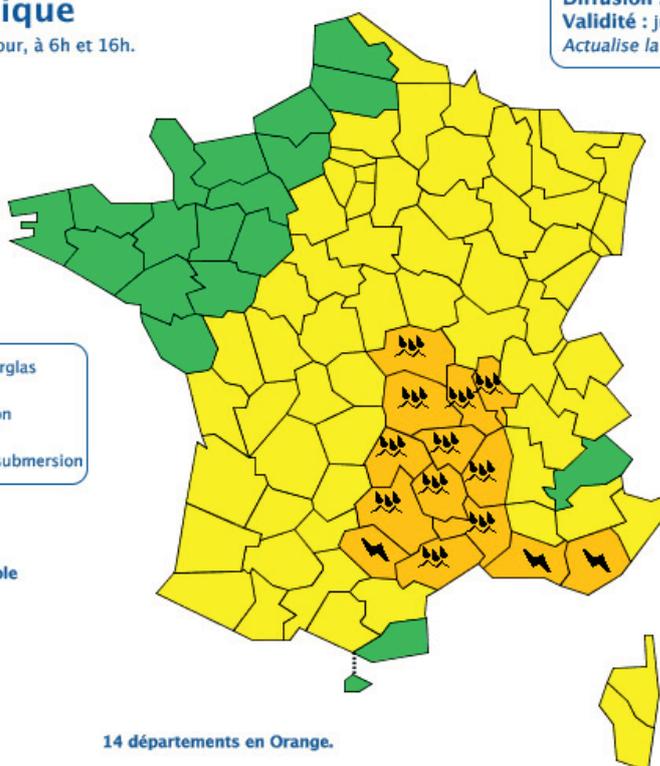
**Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...

**Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

**Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable



14 départements en Orange.

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

**Diffusion** : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20

**Validité** : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00

Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le **bulletin national**

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BdR. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

**Conseils des pouvoirs publics :**

Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Précipitations/Orange – Evitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Copyright Météo-France

## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# INDUSTRIEL

## Le risque sur la commune

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Sur la commune, le risque est généré par la proximité du site industriel de Lavéra dont le Plan Particulier d'Intervention (PPI) concerne le sud de la commune, et le site de Fos Ouest dont une partie du territoire est également concernée par le périmètre de son PPI.



Plaquette d'information  
Risque industriel

### ❗ Quels en sont les effets ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une **explosion** avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc),
- un **incendie** engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- la **dispersion de produits toxiques** dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### NOVEMBRE 1992

Le 9 novembre 1992, une explosion a eu lieu à la raffinerie de la Mède à Châteauneuf-les-Martigues. Le bilan est de 6 morts et 37 blessés, des vitres retrouvées brisées jusqu'à 1 km à l'extérieur du site. Cet évènement a engendré des dommages s'élevant à plus de 230 millions d'euros.



© Total

## Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité  
À respecter



Rentrer dans un bâtiment en dur



Ecouter la radio



Fermer portes et fenêtres

#### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (détaillé dans le Plan Familial de Mise en Sûreté page 20)

#### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

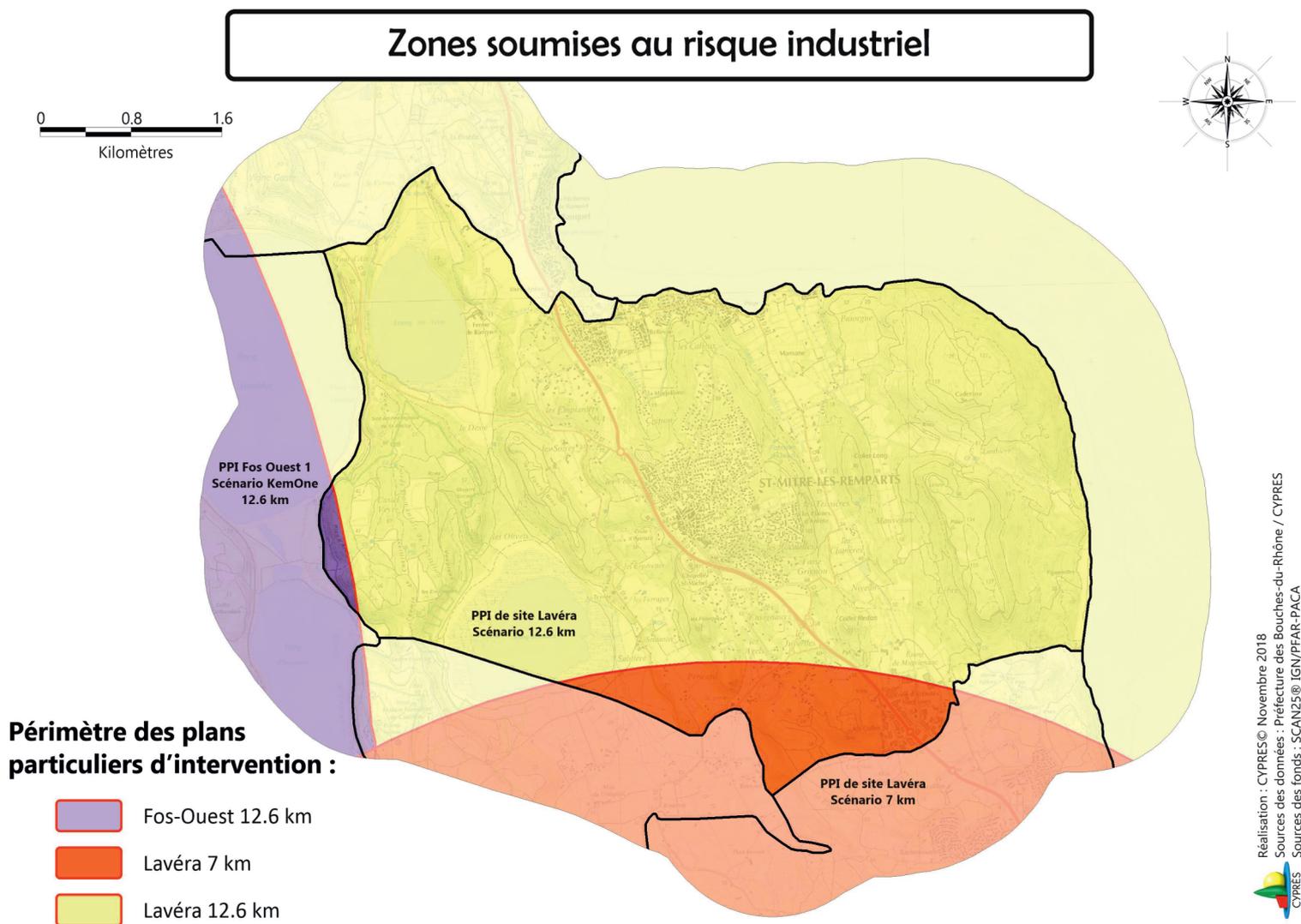
- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

# Mesures de gestion du risque

En interne, l'industriel réalise une étude de danger où les accidents pouvant survenir au sein de son établissement et leurs conséquences sont identifiés. Cette étude lui permet de prendre des mesures de prévention nécessaires associées à chaque risque. L'État, au travers de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), contrôle la pertinence de ces études et assure le contrôle de ces sites.

L'industriel élabore également son Plan d'Opération Interne qui prévoit l'organisation humaine et matérielle pour gérer un incident limité à l'enceinte de l'établissement.

En cas d'évènement dépassant le périmètre du site, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par la préfecture.



Consignes de sécurité  
**À respecter**

### APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

### Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)



# TMD

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits.

La commune de Saint Mitre les Remparts est concernée par du TMD par voie routière (D5) et par canalisation.

La nature des risques encourus par la population riveraine du lieu d'un éventuel accident dépend du produit transporté (risque d'explosion, d'incendie, de toxicité).



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

## AOÛT 2009

Le 7 août 2009, une fuite de pétrole brut a eu lieu dans la réserve naturelle de la Crau, à Saint-Martin. Alerté par le garde de la réserve, l'exploitant a dû déclencher son Plan de Surveillance et d'Intervention. 5000 m<sup>3</sup> de pétrole brut se sont déversés sur une surface de 5 hectares et 73000 tonnes de terres polluées ont été retirées.



© Droit réservé

### Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Classe 2 : Gaz  
GPL, Butane, Azote

Plaque Orange

<b>33</b>	Code danger
<b>1233</b>	Code matière

Classe 3  
Liquides inflammables  
Essence, Gasoil, Fuel

## Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité  
À respecter



Appeler  
les secours



Rentrer dans un  
bâtiment en dur



Ecouter  
la radio



Couper gaz  
et électricité



Respecter  
les consignes

#### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
  - le lieu exact
  - le moyen de transport
  - la nature du sinistre

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

# Mesures de gestion du risque

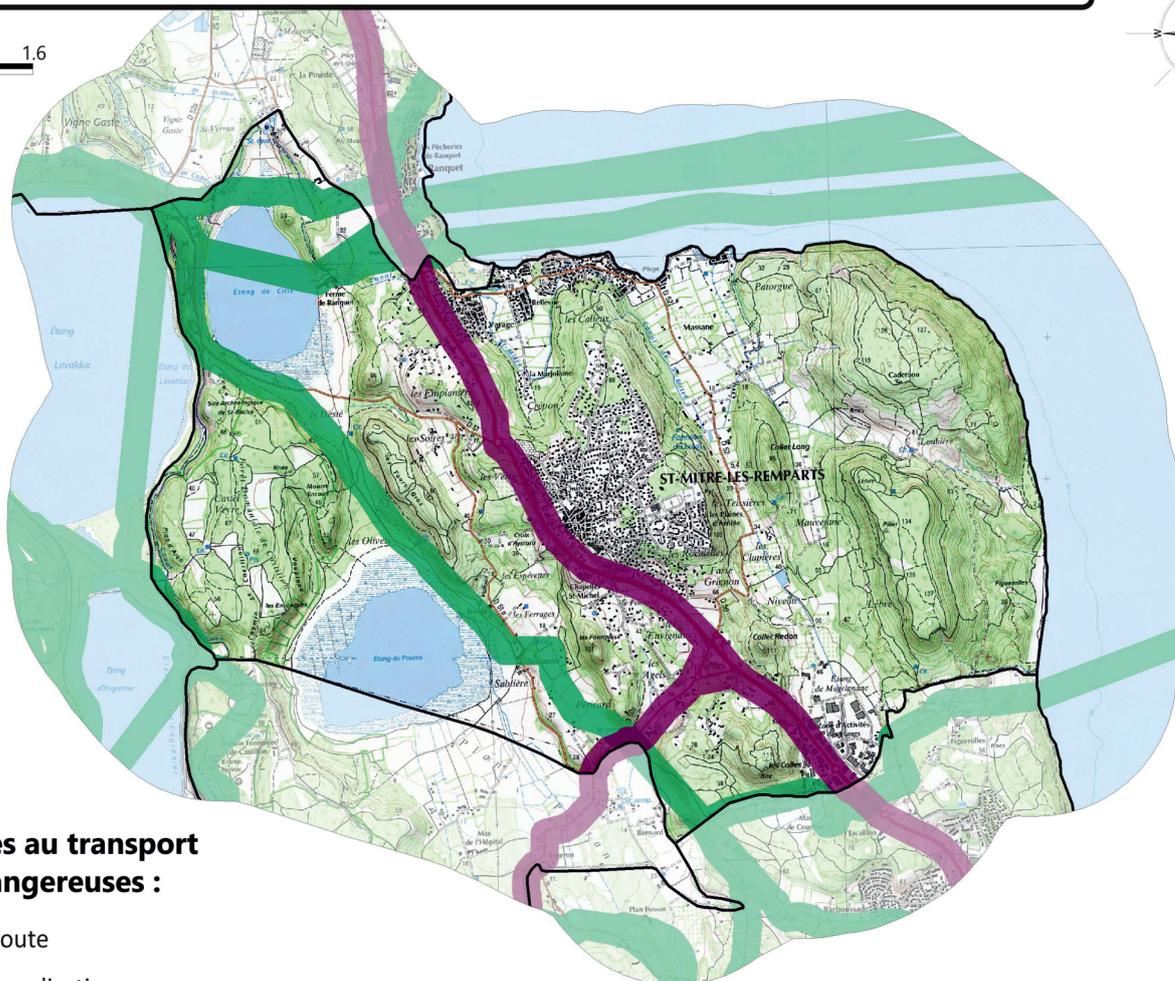
Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs et des signalisations spécifiques.

Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux.

La sécurité des canalisations est également contrôlée par leur gestionnaire, qui a en charge l'élaboration un Plan de Surveillance et d'Intervention.

## Zones soumises au risque transport de matières dangereuses

0 0,8 1,6  
Kilomètres



### Zones soumises au transport de matières dangereuses :

-  Par route
-  Par canalisation



Ne pas téléphoner



Laisser les enfants à l'école



Pas de flamme ni étincelle

Consignes de sécurité  
**À respecter**

### APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
  - Se doucher
  - Changer de vêtements
  - Se présenter à un médecin

### Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)



# SANITAIRE

## Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

## Les différents risques sanitaires

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, épizootie) ;
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles, ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures en milieu aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade ;
- Les contaminations alimentaires ou médicamenteuses liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire ou restauration collective).

## Focus Chikungunya

Le Chikungunya, la Dengue et le Zika sont 3 arboviroses (maladies virales transmises par des moustiques). Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », porteur potentiel de ces virus, est désormais implanté dans la majorité des communes du département.

### Pour en savoir plus :

Entente Interdépartementale pour la Démoustification du littoral méditerranéen  
[www.eid-med.org](http://www.eid-med.org)

## Que faire en cas de risque sanitaire avéré ?

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.

## Modalités de communication de l'alerte

- Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux, réseaux sociaux officiels

Consultez les sites spécialisés :

- Ministère de la santé et des solidarités :  
<http://solidarités-santé.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
- Agence nationale de sécurité sanitaire :  
<https://www.anses.fr/fr>
- Institut Nationale veille sanitaire :  
<https://invs.santepubliquefrance.fr/>

## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS ! FÉVRIER 2006

Un cygne sauvage, contaminé par le virus H5N1, a été découvert mort à proximité de l'étang du Pourra, à Saint Mitre les Remparts.



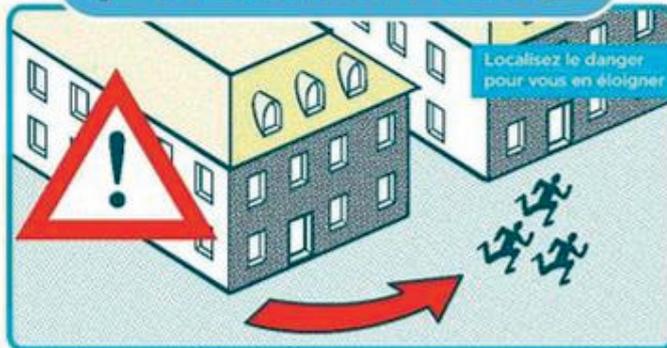
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

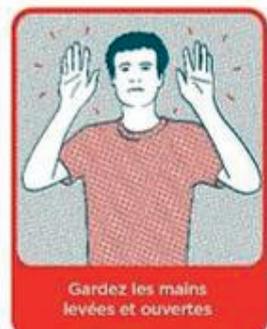
si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

# SE PRÉPARER EN FAMILLE

## Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Établir un Plan Familial de Mise en Sécurité vous aidera à vous préparer à réagir face à une crise, permettra d'éviter de se mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

Ce document est téléchargeable sur le site du Cypres : [www.cypres.org/pfms](http://www.cypres.org/pfms)



## Composition du kit d'urgence :



### Eau et nourriture

Aliments longue conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques



### Trousse de premiers secours

(pansements, bandages, ciseaux, désinfectant, etc.)



### Pharmacie

Traitements médicaux chroniques



### Lampe de poche, Radio

avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo



### Outils de base

Couteau multi-fonctions, sifflet, sacs poubelles, gilets fluorescents, etc.



### Double des clefs

de la maison et de la voiture



### Bougies

avec allumettes ou briquet



### Argent liquide



### Papiers d'identité

Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille, etc.)

**Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès !**

# COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT

## Le Citoyen, acteur de la sécurité civile !

### Engagez-vous dans le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) !

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, sous la responsabilité du Maire, le Comité Communal Feux de Forêt apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

Ses missions ne se substituent pas aux services publics de secours et d'urgence et permettent aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées au Comité Communal Feux de Forêt sont :

- la surveillance des massifs par des patrouilles les jours à risque ;
- l'orientation des secours de par leur connaissance de la commune ;
- l'accueil des sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement ;
- la participation à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier ...

Renseignez-vous auprès de la mairie pour plus d'informations.



© Mairie de Saint Mitre les Remparts

## COMMENT FONCTIONNENT LES ASSURANCES EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Toute indemnisation au titre des catastrophes naturelles ou technologiques est subordonnée à deux conditions préalables :

- l'état de catastrophe naturelle ou technologique doit avoir été constaté par arrêté interministériel ;
- les biens sinistrés doivent être couverts par un contrat d'assurance "dommage aux biens" ou "pertes d'exploitation". La garantie face aux événements naturels ou technologiques majeurs ne fait pas partie des assurances obligatoires. Si vous n'avez souscrit qu'une assurance de base, vous ne serez pas garanti contre ce type de sinistre.

Il appartient au maire de la commune de solliciter la reconnaissance en état de catastrophe naturelle ou technologique pour permettre aux sinistrés d'être indemnisés.

Le particulier ou l'entreprise doit déclarer le sinistre à son assureur dans les cinq jours après en avoir eu connaissance. En cas de catastrophe naturelle ou technologique, ce délai expire dix jours après la publication de l'arrêté interministériel au journal officiel.

Il faut ensuite transmettre à l'assureur un descriptif des dommages subis accompagné de tout document justificatif (photos, factures d'achat ou de réparation, expertise, acte notarié, etc.).



# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

## MOYENS D'ALERTE

**ATTENTION** : Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la radio ou des messages diffusés sur le site de la ville.



### SIRÈNES



#### 1. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DE DÉBUT D'ALERTE

un son montant et descendant d'environ 5 minutes

Se mettre immédiatement à l'abri du danger dans le bâtiment ou la maison la plus proche même si ce n'est pas chez vous, allumer la radio et écouter France Bleu ou encore la radio locale sur laquelle vous avez l'habitude de vous brancher.

Ces radios vous donneront les autres consignes à suivre.

#### 2. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DE FIN D'ALERTE

un signal sonore continu de trente secondes

30 secondes



### VÉHICULE SONORISÉ

## MOYENS D'INFORMATION



### RADIO

France Bleu sur 103.6  
France Info sur 105.3

Radio Maritima sur 93.6  
Chérie FM sur 100.1



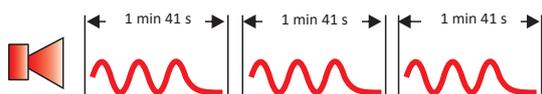
### INTERNET

Site de la commune: [www.saintmitrelesremparts.fr](http://www.saintmitrelesremparts.fr)

## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

### DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant  
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



### FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



## AUTRES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE



Véhicule sonorisé

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



Laissez les enfants  
à l'école, qui dispose  
d'une organisation  
pour les protéger



Ne téléphonez pas  
afin de libérer les lignes  
pour les services de  
secours



Mettez-vous à  
l'écoute de la  
radio et attendez  
les consignes  
des autorités

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

### feu de forêt



fermez volets,  
portes et fenêtres  
calfeutrez avec  
des linges mouillés



### installation industrielle



rentrez  
rapidement dans  
le bâtiment en dur  
le plus proche



### mouvement de terrain



éloignez-vous de  
la zone dangereuse



### transport de matières dangereuses



éloignez-vous de  
la zone dangereuse



### inondation



montez à pied  
dans les étages



### séisme



abritez-vous  
sous un meuble  
solide



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet

## Contacts utiles

### Sites internet

- > Site internet de la commune de Saint Mitre les Remparts : [www.saintmitrelesremparts.fr](http://www.saintmitrelesremparts.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: [www.bouches-de-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-de-rhone.gouv.fr)
- > Site internet de Météo France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

**! IMPORTANT**

### Contacts utiles

Mairie de Saint Mitre les Remparts	04.42.80.98.55
Préfecture des Bouches-du-Rhône	04.84.35.40.00
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU	15
Police Nationale	17
Météo-France	05.67.22.95.00 <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



#### MAIRIE DE SAINT MITRE LES REMPARTS

9 avenue Charles de Gaulle  
13 920 SAINT MITRE LES REMPARTS  
[accueilmairie@saintmitrelesremparts.fr](mailto:accueilmairie@saintmitrelesremparts.fr)



Document réalisé avec la participation du Cypres